

L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (« ACACED »)

6700 stagiaires formés dans les 19 centres de notre réseau depuis 5 ans !



Une attestation pour les professionnels

Cette attestation concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Voir l'article L. 214-6-2 du code rural et de la pêche maritime.

Une attestation obligatoire

Ce certificat est obligatoire. Il est délivré par la préfecture de votre département.

Le dossier de demande du certificat doit comporter une attestation connaissances suffisantes, obtenue par une formation. Certains diplômes et titres donnent une équivalence à l'attestation de connaissance.

Voir l'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux.

| Formation 1 catégorie 14 heures | Formation 2 catégories 18 heures | Formation 3 catégories 22 heures |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Chien | Chien-Chat | Chien-Chat-Autres |
| Chat | Chien-Autres | |
| Autres | Chat-Autres | |

Les tarifs de chaque formation – certification

Le prix de la session de formation dépend de la durée (*).

| | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Durée de 14 h : 308 € | Durée de 18 h : 396 € | Durée de 22 h : 484 € |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|

(*) : Le coût de la formation inclut la formation, l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

Le programme de la formation

Objectifs :

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

La formation aborde les 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la catégorie.

Organisation de la formation

Les formations ACACED se font en groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine.

Durées :

- 2 jours consécutifs pour une catégorie ;
- 2,5 jours pour 2 catégories ;
- 3 jours pour 3 catégories.

Lieux et dates :

Nous vous proposons plusieurs sessions de formation, avec un choix de lieux de formation. Vous trouverez le planning des formations et les lieux sur notre site internet du [CFPPA des Combrailles](#)

Evaluation et attestation de connaissances

Conformément à la réglementation, l'évaluation se déroule en fin de formation par un questionnaire en ligne. L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories.

L'attestation de connaissance est délivrée en collaboration avec le CFPPA, habilité par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Une organisation en réseau

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](#). Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail www.formation-certificat-capacite-domestique.fr, ainsi que de nombreuses informations sur cette attestation de connaissance.

Pour nous contacter

Centre de formation pour adultes, **CFPPA des Combrailles**

Adresse Postale : 20 Avenue Jules Lécuyer B.P.3 - 63390 SAINT GERVAIS D'Auvergne

Tel : 0473857284

Courriel : epl.st-gervais@educagri.fr, isabelle.levy@educagri.fr

[Lien vers notre page internet ACACED](#)

Nom du responsable de formation : POUCHERET Maïté

Mail du responsable : maite.poucheret@educagri.fr



Préférence
FORMATIONS